

Site internet www.vaire-sous-corbie.fr

Bulletin Municipal Janvier 2024 n° 33

LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAIRE-SOUS-CORBIE

Le mot du Maire

L'année 2023 s'en est allée mais les soucis perdurent aussi bien en Ukraine qu'au proche Orient. Ces conflits mettent à mal l'économie mondiale. Déjà programmées dès le début 2024, les augmentations dans de nombreux domaines, électricité, l'eau, les carburants, le gaz, les assurances... la liste est longue.

Pour en revenir à notre actualité locale, notre gros chantier école est terminé, au 31 décembre, toutes les entreprises intervenantes ont été réglées, ça n'a pas été une

mince affaire, ce fut une grosse dépense d'énergie entre les règlements et demandes de subventions. Cette année devrait être un peu plus calme elle commencera par le recensement de la population. Mme GUENET, notre secrétaire de Mairie en aura la charge, réservez-lui un bon accueil d'autant plus qu'elle pourra vous conseiller pour le remplissage des formulaires. Nous devrions avoir également des élections Européennes, la date ne nous a pas encore été communiquée.

Au niveau de la Communauté de Communes du Val de Somme, deux gros chantiers sont en cours de réalisation et seront livrés courant 2024, il s'agit de l'agrandissement du bâtiment intercommunautaire (plus de compétences, plus de personnel donc plus de surfaces de bureaux) et le nouveau gymnase. Le projet est lancé pour la construction d'une nouvelle déchèterie, elle se situera Allée de l'Industrie à LA NEUVILLE, livraison en 2025.

Cette année, pas de grands projets si ce n'est que la replantation des peupliers abattus cet automne et probablement la réalisation des entrées charretières Rue du Cul de Sac (travaux prévus par la Com de Com) L'entretien des bâtiments et espaces communaux compléteront nos activités.

L'Équipe Municipale vous souhaite une Bonne et Heureuse Année2024

----INFOS PRATIQUES-----

Mairie : téléphone : 03 22 48 10 72 Site internet : vaire-sous-corbie.fr

Adresse Mail: <u>mairie.vaire.sous.corbie@wanadoo.fr</u>
Permanence secretariat ue na Mairie ⇒ Lundi et Vendredi de 17 H. 30 à 18 H. 45

Secrétaire de Mairie

⇒ Madame GUENET Corinne

Permanences du Maire et des Adjoints de 18 H. à 19 H.

→ Le premier mercredi du mois : VAN DEN HOVE Daniel

→ Le deuxième mercredi du mois : VILTARD Alain
 → Le troisième mercredi du mois : VILBERT Marcel
 → Le quatrième mercredi du mois : MARQUANT Gilbert

LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Responsable de la location : Marcel VILBERT Téléphone : 06 24 51 09 35

Tarification au 01 janvier 2024 :

Habitants résidents dans la commune : Remise des clés le : Vendredi 18 heures Samedi 09 heures Du 01 janvier au 31 mars 225,00 € 195,00 € Du 01 avril au 30 septembre 210,00 € 180,00 € Du 01 octobre au 31 décembre 225,00 € 195,00 €

Habitants non-résidents de la commune :

Période	Remise des clés le :	
	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures
Du 01 janvier au 31 mars	290,00€	260,00€
Du 01 avril au 30 septembre	275,00 €	245,00 €
Du 01 octobre au 31 décembre	290,00€	260,00€

Forfait journalier pour tous du lundi au vendredi de 08 heures à 18 heures : 80,00 €

Lors du décès d'un proche, la salle est mise à disposition pour une demi journée pour les résidents de la commune (sur demande et que la salle ne soit pas réservée)

Les tarifs ci-dessus sont tout compris (Electricité, Gaz, Eau, Congélateur, Frigidaire)

non compris dans le tarif la vaisselle qui est facturée en sus.

Conditions de location:

Lors de la signature il vous sera demandé:

- b un chèque de caution de 350,00 €
- b une attestation d'assurance responsabilité civile année en cours
- b un état des lieux sera effectué à la remise et à la reprise des clés

> Eau Potable

Gestionnaire:

Com de Com Val de Somme 33ter, Rue Gambetta 80800 CORBIE Téléphone : <u>03 22 96 05 96</u> Ouvert du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Concessionnaire affermage:

SAS SUEZ Eau France ZAC des Gros Grelots 60150THOUROTTE Téléphone : 09 77 40 84 08 Ouvert du lundi au vendredi de 08 h à 19 h et le samedi de 08 h à 13 h.

Dépannage panne ou fuite : astreinte 07 jours sur 07 Téléphone : 09 77 40 11 20

La Commune en Bref

TRAVAUX DANS LA COMMUNE:



Ouf: l'école est finie! (Comme disait Sheila)

En 2020 après l'élection municipale nous avons réfléchi à ce que nous pouvions envisager comme investissement pour l'avenir de la commune. Nous avons décidé de nous orienter sur la mise en

conformité pour l'accessibilité et l'isolation thermique de l'école communale.

En 2021 nous avons lancé un appel auprès de notre architecte Monsieur Yves KIKI (réalisateur de la mise aux normes de la mairie lors de la mandature précédente). Après étude nous avons déposé courant novembre 2021 le permis de construire, courant décembre 2021 nous avons déposé les dossiers pour les subventions.





En date du 10 juin 2022 nous avons eu après bien des difficultés, des remises en cause, le permis de construire. Nous avons eu l'accord pour certaines subventions, malheureusement toutes ne nous ont pas été accordées. Par l'intermédiaire de l'architecte nous avons lancé les appels d'offres.

Les travaux ont commencé le 28 novembre 2022, la réception des travaux s'est effectuée le 24 juillet 2023. Le coût total des travaux s'est élevé à 406 333.56 € T.T.C. soit 338 611.29 € H.T. financé : Subvention Etat 64.330 € subvention département 58 128 € Emprunt 174 500 € financement commune 41 653.29 €. La T.V.A. s'élevant 67 632.27 € est avancée par la commune, environ 95 % de cette somme devrait nous être remboursée courant 2024.



L'abattage des peupliers



Les quelques 500 peupliers du marais vendus courant 2022 à l'entreprise LEGER, ont été abattus en octobre 2023. Une replantation est prévue courant 2024.



OPÉRATION BRIOCHES

Comme chaque année, début octobre a lieu l'opération brioches au profit des papillons blancs. Mme LEVEQUE et Mme MAROTINE, fidèles à la tradition se sont chargées de la vente de brioches au sein du village. Pour information, la somme collectée est de 305€ ce qui a permis, déduction faite de 84€ pour l'achat des brioches, de faire un chèque de 221€ au nom de l'ADAPEI 80.

Merci à vous Mesdames et aux habitants ayant contribué à cette action.

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE:



C'est par une journée ou le soleil jouait à cache cache entre les nuages que la Municipalité et une partie de la population se sont retrouvées au pied du monument aux morts ainsi qu'au cimetière pour un dépôt de gerbes.
Suivi ensuite un vin d'honneur a été servi à la mairie.

Festivités

CONCOURS DE PECHE

Près de 30 pêcheurs se sont retrouvés le 14 octobre sur les berges de l'étang pour participer au concours aux brochets, organisé par l'Association A VAIR'ON PECHE. A l'issue de ce dernier un repas attendait plus de 80 convives pour déguster non pas du brochet mais un bœuf bourguignon concocté par les membres de l'association.



NOËL DES ENFANTS



L'association Festi'Vaire a organisé le 02 Décembre le Noël des enfants de la commune

En plus des chocolats et des jouets, distribués par le père Noël, ils ont pu profiter d'un goûter collectif.



REPAS DES AINES



Le 10 Décembre le Conseil municipal a accueilli pour le repas de Noël une partie des ainés. L'association Festi'Vaire a participé à cette journée en décorant les tables, la salle et a offert les boissons. Le repas a été confié au traiteur le Petit Gourmet. Au cours de ce repas des photos souvenirs ont été visionnées et commentées rappelant des visages disparus et de nombreux souvenirs. Pour clore cette journée les ainés présents ont reçus un colis.

Les personnes n'ayant pas assisté au repas ont pu récupérer leur

colis dés le lendemain aux heures de permanence prévues.

DÉCORATIONS



Merci à L'association Festi'Vaire et à Christian PECHIN pour leur participation active aux décorations et illuminations pour les fêtes de fin d'année. Les petits rênes ont remporté un franc succès auprès des photographes amateurs et des enfants.

Bravo à vous!





Biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets devient obligatoire. La Communauté de Communes propose à chaque foyer du Val de Somme d'acquérir un composteur.

Comment obtenir son composteur de 450l à 25€

- Compléter le document disponible soit en Mairie ou sur le site : http://www.valdesomme.com
- Déposez-le à la Communauté de Communes dûment rempli avec un justificatif de domicile ou par mail à : environnement@valdesomme.com
- Un bon de retrait vous sera remis. Vous aurez 1 mois pour récupérer votre composteur en déchetterie de Villers Bretonneux
- La facture de 25€ sera envoyée sous 1 mois après le retrait, par les services du Centre des Finances Publiques.



L'achat de composteur est réservé aux habitants du Val de Somme, dans la limite d'un composteur par foyer pour 10 ans.